



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 087-278708516-20250218-20250218_B09-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 18 FEVRIER 2025

20250218_B09 - Avenant la convention entre Limoges habitat et le CCAS – Résidence Autonomie Municipale des Casseaux – Versement de redevance

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 18 février 2025 à 17 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la convention de location signée le 7 juin 1977 entre la Ville de Limoges, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Limoges habitat pour la Résidence Autonomie Municipale (RAM) des Casseaux située rue du Masgoulet à Limoges,

Considérant la fin de remboursement des mensualités dues au titre des emprunts précédemment consentis par les conventions et avenants actuels et des mensualités actuellement en cours,

Considérant la demande du CCAS à Limoges habitat d'appliquer un quittance mensuel unique,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise l'application d'un quittance mensuel unique par Limoges habitat au CCAS pour la location de la Résidence autonomie Municipale des Casseaux.

Formalités de publicité effectuées

le **25 FEV. 2025**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **25 FEV. 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

